

## Matériaux au contact des aliments, exigences réglementaires clefs

### Objectifs de la formation

Cette formation permet de mieux comprendre les exigences réglementaires clefs concernant l'aptitude des matériaux au contact des aliments. Elle traite à la fois des emballages et des équipements.

### Objectifs pédagogiques

- Comprendre les exigences réglementaires
- Savoir ce qu'il faut demander à ses fournisseurs comme informations
- Savoir rédiger ou interpréter une déclaration de conformité (certificat d'alimentarité).
- Savoir obtenir des tests de migration pertinents

### Public

- Responsables qualité et leurs adjoints
- Responsables packaging et leurs adjoints
- Responsables achats et leurs adjoints
- Direction de site
- Responsable maintenance et travaux neufs et leurs adjoints
- Équipementiers

### Pré-requis

- Aucun

### Durée de la formation

11.00 heures (1.50 jour)

### Lieu de la formation

Dans vos locaux

#### MUTUAL AUDIT

26 rue Alfred Kastler 56000 VANNES France

Numéro SIREN : 815246822

Numéro de déclaration d'activité : 53560996856 (auprès du préfet de région de : Bretagne)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

+33297634600 / direction@mutualaudit.com

www.mutualaudit.com

## Tarif

Sur devis

## Méthode et moyens pédagogiques

- Exposé avec support PowerPoint
- Livret stagiaires

## Intervenant(e)(s)

Formation dispensée par notre formateur, Monsieur Olivier RONDOUIN, consultant sénior en sécurité des aliments, auditeur IRCA FSSC 22000, formateur autorisé par l'EHEDG.

## Programme détaillé de la formation

- Module 1 : Réglementations générales concernant les matériaux et objets en contact avec les aliments
  - Règlement (CE) n°1935/2004 : inertie ; étiquetage ; traçabilité ; déclaration de conformité...
  - Règlement (CE) n°2023/2006 : bonnes pratiques de fabrication ; traçabilité ; management de la qualité ; maculage et transfert...
- Module 2 : Réglementations spécifiques concernant les matériaux et objets en contact avec les aliments - Réglementations harmonisées au niveau européen
  - Focus les plastiques : règlement (UE) n°10/2011
  - Liste positive
  - Limites de migration (LMG et LMS)
  - Cas des multimatériaux, additifs à double usage, barrière fonctionnelle...
  - Tests de migration (conditions, simulants...)
  - Intégration des nouveautés réglementaires et des nouveautés à venir
- Module 3 : Réglementations spécifiques concernant les matériaux et objets en contact avec les aliments - Réglementations non harmonisées
  - Apport des recommandations du conseil de l'Europe et du principe de reconnaissance mutuelle
  - Focus sur la réglementation française : O Papier/ Carton O Métaux O Encres O Autres O Prise en compte des notes de la DGCCRF
  - Intégration des nouveautés réglementaires et des nouveautés à venir
- Module 4 : La déclaration écrite de conformité d'aptitude au contact
  - Quelles informations sont nécessaires ?

### MUTUAL AUDIT

26 rue Alfred Kastler 56000 VANNES France

Numéro SIREN : 815246822

Numéro de déclaration d'activité : 53560996856 (auprès du préfet de région de : Bretagne)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

+33297634600 / direction@mutualaudit.com

www.mutualaudit.com

- Que demander à ses fournisseurs ?
- Que demander à ses clients ?
- Faut-il faire des tests de migration ?
- Comment rédiger une déclaration conforme ?
- Apport des modèles ANIA
- Responsabilités et sanctions juridiques possibles
- Etudes de cas - Mise en pratique
  - Etude de différents types de déclaration de conformité et de résultats de migration.
  - Possibilité d'étudier les déclarations des stagiaires.
  - Travail de synthèse en commun de ce qui a été vu jusque là
- Etudes de cas - Aperçu de quelques points clés de réglementations de pays tiers concernant les matériaux et objets en contact avec les aliments (par ex: Suisse, USA, Canada)
- Etudes de cas - Mise en pratique
  - Etude de différents types de déclaration de conformité et de résultats de migration.
  - Possibilité d'étudier les déclarations des stagiaires
- Conclusion
  - Synthèse des points clés
  - Évaluation de la formation

### Modalités d'évaluation

- Questions réponses
- Travaux dirigés
- Test d'évaluation des connaissances avec correction en commun en fin de formation

### Accessibilité et délais d'accès

Les salles de formation seront accessibles aux personnes à mobilité réduite

Les supports de formation seront disponibles

En cas de besoin, notre référente handicap, Madame Adeline Le Kernec, [a.lekernec@mutualaudit.com](mailto:a.lekernec@mutualaudit.com), est à votre disposition

Inscription possible jusqu'à 7 jours ouvrés avant la date de formation

#### MUTUAL AUDIT

26 rue Alfred Kastler 56000 VANNES France

Numéro SIREN : 815246822

Numéro de déclaration d'activité : 53560996856 (auprès du préfet de région de : Bretagne)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

+33297634600 / [direction@mutualaudit.com](mailto:direction@mutualaudit.com)

[www.mutualaudit.com](http://www.mutualaudit.com)

## Qualité et indicateurs de résultats

Au 26/05/2025:

- Note globale de la formation obtenue depuis janvier 2023 : 7.9/10
- Pourcentage des stagiaires qui recommandent cette formation depuis janvier 2023 : 63%
- Pourcentage des stagiaires qui pensent pouvoir appliquer à leur poste ce qu'ils ont appris depuis janvier 2023 : beaucoup : 45% // un peu : 54% // pas du tout: 0%

**MUTUAL AUDIT**

26 rue Alfred Kastler 56000 VANNES France

Numéro SIREN : 815246822

Numéro de déclaration d'activité : 53560996856 (auprès du préfet de région de : Bretagne)

*Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.*

+33297634600 / direction@mutualaudit.com

www.mutualaudit.com